



SYNTHESE DE LA MANIFESTATION NATIONALE ET EUROPEENNE DES 19 ET 20 MAI 2000 CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Pourquoi cette manifestation ?

Le mécontentement grandissant des riverains fait suite à un accroissement non maîtrisé des pollutions sonores et chimiques dues aux décisions des gouvernements de libéraliser le transport aérien, et aux gênes insupportables générées par les vols de nuit.

En ce qui concerne plus particulièrement l'aéroport Roissy-Le Bourget, qui a vu son trafic s'accroître de plus de 16 % sur Janvier/Février 2000 par rapport à la même période en 1999, les promesses de réductions de gêne sonore faites par le ministre des transports, J.C. GAYSSOT se sont traduites par une augmentation importante des nuisances ressenties, de jour comme de nuit.



Son organisation

Cette manifestation s'est donc inscrite dans le cadre de journées nationales et européennes de contestation. Des actions ont été menées par les associations de riverains des grands aéroports, notamment à Marseille, Toulouse, Mandelieu, Metz, Lyon, Londres, Amsterdam, Francfort, Bruxelles...

L'ADVOCNAR a pris l'initiative de ce mouvement, rejointe dans l'organisation par l'UFCNA, l'AREC, le Collectif Santé Nuisances Aériennes, l'APELNA et une cinquantaine d'associations locales de riverains.

Ce collectif d'associations avait sollicité auprès de Monsieur Lionel JOSPIN, premier ministre, une entrevue le 20 Mai 2000 à Roissy.

Les résultats

Cette manifestation a été perçue comme un succès. Plus de 5 000 personnes se sont retrouvées à Roissy, et pour la première fois, ont réussi à bloquer le fonctionnement du terminal 2 pendant plusieurs heures. C'est un signe que la position des riverains se durcit, et qu'elle se durcira encore plus à la rentrée, si les autorités gouvernementales continuent à faire la sourde oreille à nos légitimes revendications.

Le premier ministre a opposé par courrier une fin de non recevoir à la demande d'audience des riverains, en chargeant les ministres J. C. GAYSSOT et Dominique VOYNET de les rencontrer. Aucune réaction des intéressés n'a été annoncée à ce jour pour recevoir les divers manifestes préparés par les associations.

J.C. GAYSSOT montre ainsi qu'il préfère privilégier le développement anarchique de Roissy au détriment du bien fondé des revendications des riverains sur leur qualité de vie.

Quant à Dominique VOYNET, elle ne semble pas concernée par le dossier des nuisances aériennes alors qu'elle n'hésite pas à s'investir pour la défense du gibier d'eau.

Normal, elle défend tout ce qui vole ... y compris les avions !

La réaction des associations

Devant cet état de fait, un nouveau courrier a été envoyé au premier ministre pour une nouvelle demande d'audience sur les revendications habituelles et toujours insatisfaites à ce jour :

- *Décision de construction d'un troisième aéroport à plus de 100 km de Paris,*
- *Instauration d'un couvre-feu de nuit de 22 heures à 6 heures,*
- *Limitation des mouvements sur chaque aéroport en fonction de ses caractéristiques urbaines et environnementales,*
- *Déplacement du transport de fret sur des plates formes adaptées.*